



Centre Métropolis du Québec Immigration et métropoles

Novembre 2007

CAPSULE RECHERCHE

Citoyenneté, culture et climat social – Phase II

MÉDIAS ÉCRITS FRANCO-QUÉBÉCOIS ET PORT DU FOULARD ISLAMIQUE, 2003-2004

Mots clés : Sociologie des minorités religieuses, islam immigré, signes religieux, voile, hidjab

RÉSUMÉ

La question du port du foulard islamique à l'école a suscité des débats plutôt âcres au Québec il y a une dizaine d'années. En 2003-2004, les débats entourant la loi française sur les signes religieux ostensibles à l'école ont de nouveau soulevé la polémique dans les médias au Québec.

La présente étude visait à définir l'image des musulmans et les enjeux que leur présence soulèverait au Québec, tels que construits dans les textes concernant la loi française sur le foulard à l'école publique des journaux *Le Devoir*, *La Presse*, *The Gazette*, *L'Actualité*, soit des éditoriaux, lettres de lecteurs, articles d'information, articles d'experts invités et dits de libre opinion. Le *Journal de Montréal* n'a pas été inclus car il n'offre aucune archive sur Internet. Les textes compilés couvraient la période de septembre 2003 quand les débats sur une éventuelle loi commencèrent en France, à la fin mai 2004 quand les débats concernaient essentiellement l'application de la loi à la rentrée scolaire de septembre 2004.

FAITS SAILLANTS

Pour ou contre la loi française : des positions divergentes

Comme lors du débat en 1994-95 sur le port d'un foulard islamique par des élèves, des différences ont

émergé entre les journaux francophones et *The Gazette*.

Pour justifier la loi en cause et l'interdiction du port du foulard islamique, la presse francophone utilisa des arguments semblables aux thèmes de l'argumentaire ultra séculariste français : le principe de « laïcité » des institutions publiques, le foulard comme symbole de la soumission de la femme irréconciliable avec les valeurs occidentales et comme étendard de « l'intégrisme », le caractère forcément privé de la religion. À l'inverse les arguments les plus utilisés pour refuser la loi invoquaient plus les conséquences dites perverses de la loi que le respect de la liberté de religion.

The Gazette, pour sa part, soulignait l'opposition entre la rigidité du modèle français et le « Canadian way » et, par extension, le modèle anglo-saxon qualifié de plus ouvert à la diversité. La liberté de religion et la diversité y étaient en général perçues comme un enrichissement plutôt qu'un problème.

La position de *The Gazette* était claire, soit un refus de toute loi portant atteinte à la liberté de conscience et, ce faisant, un refus de l'interdiction du port du foulard en France. Contrairement aux autres journaux québécois qui évitèrent de se prononcer explicitement sur l'expulsion d'Irène Wasseem du Collège Charlemagne pour port du hidjab en classe, et qui se centrèrent plutôt sur le débat français, *The Gazette* adopta une position critique vis-à-vis de l'école. Le journal souligna la contradiction ironique entre l'exclusion et le

slogan du collège, « A school open to the world » qui vise à préparer les élèves « à vivre dans une société plurielle et à éviter les pièges du fanatisme et de l'intolérance ». Le journal questionna aussi le silence du ministère de l'Éducation du Québec qui ne s'était pas prononcé sur une question concernant une liberté fondamentale.

Dans la presse francophone, contrairement à 1994-95 quand le journal n'avait pas pris une position claire sur la question du port d'un foulard islamique et l'avait qualifiée de polémique importée de France, *Le Devoir* se distingua en 2003-2004 par une ligne éditoriale en faveur de la loi française. Tout en ouvrant ses pages à des experts de la question le journal avança deux arguments principaux: la menace posée par les islamistes et le modèle de l'ultra-laïcité française. Il reproduisit aussi une sélection d'articles du journal français *Le Monde* (sur la Turquie laïque, sur les réactions des islamistes aux émissions télé-réalité dans le monde musulman) mais omit de mentionner le nombre de cas d'élèves françaises portant le foulard et l'éditorial intitulé « Politique de la peur » (*Le Monde*, 19 décembre 2003) dans lequel le journal français s'opposait à la loi française. Pour sa part, le journal *La Presse* a rejeté la loi française au nom de la liberté de religion et des effets pervers de cette loi.

Confusion sur la notion de laïcité

Il y a une différence notable dans la presse francophone en matière de référence aux contextes juridique et politique québécois et canadien, entre les textes écrits par les journalistes et les lecteurs (ces derniers étant très majoritairement hostiles au port du foulard) et ceux rédigés par des experts en droit et en relations ethniques qui replacent le débat dans le cadre juridique et politique du traitement de la diversité religieuse tant au Québec et au Canada qu'en France.

Dans les textes des non experts francophones, apparaissent une incompréhension et méconnaissance de la notion de « laïcité », importée de France dans son acception la plus anti-religieuse sans prise en considération du régime réel des relations entre État et religion au Canada. La conception de la laïcité qui se dégage d'un grand nombre de textes, est celle en fait non pas d'un sécularisme séparant strictement État, religion et institutions religieuses mais d'un sécularisme déniait toute place au religieux dans la sphère publique. Plusieurs auteurs décrivent la nouvelle loi comme un retour aux sources pures de cette laïcité juridiquement et historiquement mythique.

Méconnaissance de l'islam

On note aussi une représentation très négative de l'islam et une ignorance de ses multiples facettes et réalités qui font de cette religion un extrémisme religieux menaçant les sociétés occidentales, une religion prosélyte et incompatible avec la modernité vu diverses atteintes aux droits de la personne (lapidation, crimes d'honneur). Cette vision essentialiste véhicule une conception des musulmans comme une population homogène et monolithique composée entièrement d'intégristes irrespectueux des droits. Une confusion lexicale entre voile et hijab est aussi évidente dans les écrits des journalistes et des lecteurs. Le débat concerne le port du 'foulard', puisqu'il s'agit d'un couvre-chef et non d'un voile.

Un débat biaisé?

Il convient de souligner en 2003-2004 l'absence de plusieurs acteurs sociaux importants durant le débat de 1994-95 : commissions scolaires, politiciens, syndicats des enseignants, Conseil du statut de la femme, Fédération des femmes du Québec, Commission des droits de la personne. La perspective des élèves est également absente ainsi que celle des musulmans puisque aucun texte d'un individu ou groupe se disant musulman n'a été publié, si ce ne furent de très courtes réponses surtout à un article de *L'Actualité* (1^{er} avril 2004).

APPORT EN MATIÈRE D'INTERVENTIONS PUBLIQUES

Les données montrent une prudence certaine des quotidiens francophones à traiter de la question de légiférer le port du foulard islamique contrairement à la situation durant 1994-95. La Commission des droits de la personne du Québec par sa réaffirmation des bases de la liberté religieuse en 1995, contribua à cette prudence; elle délégitima l'intolérance religieuse. Un fait qui montre combien le recentrage d'un débat et le rappel par une instance publique ou politique de valeurs fondamentales en démocratie contemporaine, respect des libertés fondamentales et égalité des droits des membres de minorités, autonomie du judiciaire, sont importants pour réduire les réactions xénophobes, nativistes et bigotes.

Les résultats de la recherche ont aussi permis d'informer les ONG musulmans, qui ne disposent pas de moyens financiers ni de personnel pour réaliser la recherche, sur les positions des médias. Ces derniers sont ainsi mieux outillés pour intervenir dans la défense des droits des musulmans au Québec.

COMMUNICATIONS

HELLY, D. (2007). Conférence publique : Les enjeux des débats sur la présence musulmane en Europe et Amérique du Nord, Chaire de l'UNESCO, Université de Cordoue.

HELLY, D. (2007). Conférence publique : El espejo del islam. Los debates sobre los inmigrantes musulmanes en Europa y en America del Norte, Université de Girone, Espagne, 27 février.

HELLY, D. (2007). Conférence : Au miroir de l'islam. Les enjeux des débats sur les musulmans, Université de Lille 3, Programme de recherche INDIRECT (Inégalités, discriminations, reconnaissance), GRACC, 13 mars.

Helly, D. (2007). Conférence publique : Le traitement de l'islam et ses enjeux au Canada et en Europe, Fondation de Sciences Politiques, CERI, séminaire de doctorat, 19 mars.

L'équipe de recherche

- Denise Helly, INRS – Centre Urbanisation Culture Société, Montréal
- Leila Bedeir, maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal
- Béchir Oueslati, stagiaire postdoctoral, Chaire des études ethniques, Université de Montréal
- Julie Saint-Pierre, étudiante à la maîtrise, Droit de l'immigration, Université du Québec à Montréal

Partenaire associé au projet

- Canadian Islamic Congress

Organisme subventionnaire

- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada – Initiatives de développement de la recherche (CRSH/IDR)
- Centre Métropolis du Québec – Immigration et métropoles

Pour obtenir plus d'informations sur cette étude, veuillez communiquer avec l'équipe de recherche dont les coordonnées apparaissent à la section Domaine 5 du site Web d'Immigration et métropoles.

La présente *Capsule recherche* fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée des projets de recherche menés par les chercheurs d'Immigration et métropoles. Pour consulter d'autres feuillets, visitez notre site Web à

www.im.metropolis.net

ou communiquez avec

Centre Métropolis du Québec
Immigration et métropoles
INRS – Centre Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal, QC Canada H2X 1E3
Téléphone : 514.499.4084
Courriel : im-metropolis@umontreal.ca